

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU
DU SAGE DE LA NAPPE ASTIENNE**

Réunion du 23 novembre 2011
L'an deux mille onze à 9 heures.

La Commission Locale de l'Eau du SAGE de la nappe astienne, dûment convoquée, s'est réunie à l'Hôtel du Département, commune de Béziers, sur convocation de son président, Henri CABANEL. La réunion a débuté à 9h15.

	Collège des élus	Collège des usagers	Collège ETAT
Membres présents	9	5	4
Membres en exercice	28	11	4
Pouvoirs	9	4	0
Nombre de votants	18	9	4

L'ordre du jour était le suivant :

- Présentation du Diagnostic du SAGE, discussion sur la formulation des enjeux.
- Présentation du calendrier du SAGE et de la méthode pour l'élaboration des Tendances et Scénarios.
- Présentation des résultats du groupe de travail sur les nouvelles demandes agricoles, débat sur cette question, délibération.
- Présentation de l'avancement de l'étude sur les volumes prélevables, discussion.
- **Proposition d'une contribution écrite au débat public sur le projet Aqua Domitia, délibération.**

Membres de la CLE présents :

COLLEGE DES ELUS	COLLEGE DES USAGERS	COLLEGE DE L'ETAT
Madame Florence BRUTUS	Monsieur Jean-Guy AMAT	DREAL LR : Monsieur Emmanuel BALLOFFET
Monsieur Henri CABANEL	Monsieur Gérard ANTOINE (nouveau représentant de la CLCV)	DDTM 34 : Madame Charlotte COURBIS
Monsieur Jean-Luc GERGES	Monsieur Pierre COLIN	AERMC : Madame Evelyne LACOMBE
Monsieur Jean-Yves LE BOZEC	Madame Anne DUBOIS-DE-MONTREYNAUD	ARS LR : Madame Catherine MOREL
Monsieur Jean-Pascal PELAGATTI	Monsieur Jean MIAS	
Monsieur Frédéric PIONCHON		
Madame Ariane SOTO-DESCALS		
Monsieur François TAUPIN		
Madame Michèle TEXIER		

Représentés avec pouvoirs :

Monsieur Guy AMIEL, Monsieur Bernard AURIOL, Monsieur Jean-Noël BADENAS, Madame Martine BRUN, Monsieur François COMMEINHES, Monsieur Robert GELY, Monsieur Robert RALUY, Monsieur Christophe THOMAS, Monsieur Philippe VIDAL, Monsieur Christian BRUN, Monsieur Robert GINER, Monsieur Jacques LAMOUREUX, Monsieur Jacky LAUTIER.

Excusés/Absents :

Monsieur Jean-Michel DU PLAA, Madame Sarah FAURE, Madame Lesley KEMP, Monsieur Pierre LAIRIS, Monsieur Paul MAUZAC, Madame Yolande ROTH, Madame Véronique SALGAS, Madame Stéphanie SENEGA SANCHEZ, Monsieur Edgard SICARD, Monsieur Claude ZEMMOUR, Monsieur Christophe MERCADIER, Monsieur Serge TEYSSÉDRE.

Etaient également présents :

Monsieur Thierry BAEZA, Monsieur Eric BELLUAU, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Louis BROUILLET, Monsieur Claude CALAS, Madame Véronique DUBOIS, Madame Jeanne DUPRE LA TOUR, Madame Cécile IDIER, Monsieur Christophe LAFON, Monsieur Arnaud LUPIA, Monsieur Bruno MIARA, Monsieur Eric MUTIN, Monsieur Sébastien THERON.

DELIBERATION N°03/11

Objet : Contribution écrite de la CLE du SAGE astien au débat public sur le projet Aqua Domitia

RAPPORTEUR : Jeanne DUPRE LA TOUR, animatrice du SAGE. Secrétaire de séance.

EXPOSE :

Monsieur CABANEL informe qu'il a souhaité que la CLE du SAGE astien apporte une contribution écrite au débat public organisé sur le projet Aqua Domitia.

L'animatrice du SAGE présente la proposition de contribution à délibérer :

1) La Commission Locale de l'Eau du SAGE de la nappe astienne

Le SAGE de la nappe astienne est une démarche basée sur la concertation, qui vise à élaborer un document de planification organisant la gestion de la ressource astienne de manière cohérente avec les projets du territoire (28 communes), dans le respect des usages de chacun, et en préservant l'équilibre de la nappe.

La Commission Locale de l'Eau (CLE) est l'instance de concertation du SAGE et rassemble des représentants de tous les acteurs du territoire : collectivités, usagers, état, pour élaborer le SAGE puis le mettre en œuvre.

Le SAGE de la nappe astienne est porté par le SMETA, Syndicat Mixte d'Etudes et de Travaux d'Astien, structure de gestion de la nappe. Il est en phase d'élaboration depuis 2009 et finalise actuellement son diagnostic.

Contact :

CLE du SAGE de la nappe astienne
Syndicat Mixte d'Etudes et de Travaux de l'Astien
Domaine de Bayssan - Route de Vendres 34500 Béziers
Tél. 04 67 36 41 67 - Fax. 04 67 36 40 25
E-mail : sageastien@orange.fr
Site internet du SMETA : www.astien.com

2) La gestion quantitative de la ressource : un enjeu essentiel du territoire et du SAGE astien

Une ressource en eau territoriale et de bonne qualité

La nappe astienne est une nappe d'eau profonde littorale qui s'étend sur 450 km², entre Agde et Valras-Plage, Corneilhan et Mèze.

La nappe astienne constitue une ressource en eau essentielle au développement économique du biterrois. Le caractère stratégique de la nappe astienne tient du fait qu'elle constitue l'unique ressource disponible dans

certaines secteurs proches du littoral ; en outre, elle est de bonne qualité, directement potable sur une grande partie de son périmètre.

Cette ressource est utilisée pour de nombreux usages, principalement pour l'alimentation en eau potable de 10 communes du territoire mais également pour l'alimentation en eau potable des campings, pour l'alimentation de particuliers, pour l'irrigation agricole...

Une ressource en déséquilibre quantitatif

L'augmentation démographique, le changement climatique, l'étalement de la saison touristique, le développement des communes, l'augmentation de l'irrigation de la vigne... entraînent une augmentation des prélèvements sur la nappe.

Malgré les programmes de délestage et d'économies d'eau, la nappe astienne est en limite d'exploitation sur le littoral. Elle a été classée en déficit quantitatif dans le SDAGE. En effet il existe un déséquilibre durablement instauré entre la ressource et les besoins en eau de la nappe astienne, principalement mis en lumière par le niveau piézométrique de la nappe en période estivale, qui diminue d'année en année.

Cet équilibre précaire de la ressource entraîne en 2010 le classement de l'aquifère en Zone de Répartition des Eaux (ZRE), outil qui entraîne un point d'arrêt dans les prélèvements pour réaliser le bilan de ces derniers au regard de la disponibilité de la ressource avant d'en autoriser d'autres. Une étude pour déterminer les volumes prélevables dans la nappe astienne sans nuire à son équilibre est en cours.

Ce déséquilibre se retrouve renforcé par le classement en déficit des grandes ressources en eau du territoire : l'Orb et l'Hérault. En effet ces ressources sont également l'objet d'études sur les volumes prélevables et les possibilités de diversification de l'approvisionnement en eau sur les zones où il n'y a que la nappe astienne sont donc limitées.

3) Le projet Aqua Domitia : un soulagement pour la nappe...

Les maillons Val d'Hérault et Biterrois permettraient de manière indirecte de sécuriser la ressource astienne en diminuant la pression sur les ressources Hérault et Orb. En effet le soutien des débits par l'eau du Rhône pourrait dégager une marge pour le délestage de la nappe sur le littoral.

D'autre part, le maillon Biterrois aurait une action directe sur l'approvisionnement des agriculteurs et communes du nord de la nappe, pour l'irrigation, l'arrosage des espaces verts et l'eau à usages divers.

Le Sud de la nappe pourrait également être relié directement : « le maillon pourra également être connecté aux réseaux présents entre Agde et Béziers, aujourd'hui alimentés par le Canal du Midi » (dossier de présentation de BRL).

Le projet Aqua Domitia est donc une réponse complémentaire intéressante à l'enjeu quantitatif de la nappe et du SAGE. Cette réponse ne sera pertinente que si l'ensemble des actions d'ores et déjà menées se poursuivent également (économies d'eau, délestage...).

4) ... la CLE du SAGE astien souhaite cependant poser des questions concernant certains points du projet

- Quel est le **degré de précision dans l'évaluation des besoins futurs** par BRL ? Dans quelle mesure est-il possible de satisfaire les besoins avec les ressources locales présentes (économies d'eau, gestion des barrages...)?
- Il semble important que le **tracé du réseau** soit d'avantage précisé dans le projet. En effet, l'intérêt du projet pour la nappe astienne sera différent selon les variations de ce tracé.
Les connexions du maillon Biterrois vers Montblanc, vers le canal du midi, sont-elles effectivement prévues ?

- La CLE demande des précisions sur les **délais de réalisation** du maillon Biterrois et de ces connexions.
- La CLE pose également la question des **investissements des collectivités** corrélés à ce projet. En effet, pour utiliser l'eau d'Aqua Domitia pour les usages communaux (espaces verts, bornes à incendies...), les communes auront à faire des investissements conséquents pour le réseau d'eau brute. Est-il prévu des aides aux collectivités dans le projet ? De plus, ces aménagements nécessitent de longs travaux. Les potentielles aides seront-elles disponibles avant l'arrivée du projet, pour anticiper les travaux et rendre le réseau d'eau brute opérationnel plus rapidement ?
- Ce projet relie les ressources de nombreux bassins versants et nappes d'eau, dont beaucoup sont concernés par des syndicats de gestion et des SAGE. Cet aménagement structurant pose donc aussi la **question de la gouvernance** après réalisation du projet.

RESULTATS DU VOTE :

Liste des pouvoirs attribués :

Nom	Pouvoir donné à:
Monsieur AMIEL	Monsieur LE BOZEC
Monsieur AURIOL	Monsieur TAUPIN
Monsieur BADENAS	Monsieur GERGES
Madame BRUN	Monsieur CABANEL
Monsieur COMMEINHES	Monsieur PIONCHON
Monsieur GELY	Monsieur PELAGATTI
Monsieur RALUY	Madame TEXIER
Monsieur THOMAS	Madame BRUTUS
Monsieur VIDAL	Madame SOTO-DESCALS
Monsieur BRUN	Monsieur MIAS
Monsieur GINER	Monsieur ANTOINE
Monsieur LAMOUREUX	Monsieur COLIN
Monsieur LAUTIER	Monsieur AMAT

Le quorum étant atteint avec 18 membres de la CLE présents et 13 représentés (pouvoirs donnés), le vote a lieu, à midi :

- 0 voix : contre la contribution
- 4 voix : absentions
- 27 voix : pour la contribution.

La proposition de contribution écrite de la CLE au débat public sur Aqua Domitia est approuvée.

Le Président
Henri CABANEL

